

COMMUNE DE JONCY (S&L)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/07/2017 A 20H

Le onze juillet 2017, le Conseil Municipal de la Commune de JONCY s'est réuni à 20h sous la présidence de Monsieur Christian MORELLI, Maire

Étaient présents : M. Jean-Paul BENOIT - M. Jean-Pierre EMORINE - M. Jean-Paul MALFONDET - M. Lionel BULAND - M. Eric LECLAND - Mme Agnès PAQUIER - M. Christian BRUNY - M. Christophe JOLY - M. Eric CHAUVET

Étaient absents excusés : Mme Valérie PAMART - M. Bernard BOUSSIER - M. Philippe PERRAUD

M. Christophe JOLY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2017.

Le Maire fait part des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations:

- résiliation de location du logement n°2 de la résidence de la Marine au 6 juillet par Melle Lucie-Charlène LABAUNE.

Deux logements de la Marine actuellement libres sont en cours de relocation par des apprentis (rentrée de septembre).

1 - TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

La partie toiture/charpente du lavoir rue du Panetier est terminée et l'entreprise Germain débute les travaux de maçonnerie la semaine prochaine. Un devis de travaux électriques est à l'étude pour des luminaires et l'installation de prises électriques, permettant ainsi d'utiliser le lieu pour des expositions et animations.

Concernant le local informatique, les travaux devraient débiter semaine prochaine également. Il faudra revoir le fonctionnement des rideaux roulants (problème de connections).

Concernant les travaux de voirie, le maire présente le résultat de la consultation mutualisée. L'entreprise Colas est l'entreprise retenue pour l'ensemble des communes, avec malheureusement des prix supérieurs aux estimations du bureau d'études et un coût de travaux pour Joncy notamment supérieur aux deux autres propositions (offre Colas globalement meilleure). Après négociations et accord des autres communes pour affecter la baisse consentie par l'entreprise aux trois communes désavantagées, le coût des travaux pour Joncy s'élève à 59 881,50 € TTC. Une demande de subvention de 4 000 € a été déposée auprès du Conseil Départemental et une participation de la communauté de communes est possible sur ces travaux (cf paragraphe n°3). Une réunion est programmée le 27 juillet à Joncy pour le lancement des travaux, qui seront suivis par le bureau d'études et Jean-Paul BENOIT. Eric CHAUVET attire l'attention sur le problème de la remontée des bouches-à-clés après travaux (prévu au devis Colas).

Des contacts ont été pris avec M. TILIKETE du bureau d'études Secundo pour une assistance dans la mise à jour du schéma directeur et du zonage d'assainissement. Le Conseil municipal fait ensuite le point sur le projet de M. Mme GRIVEAU au-dessus du lotissement actuel (vente de terrains à bâtir). Le Conseil souhaite un projet global avant de se prononcer sur une aide éventuelle à l'extension de réseaux.

2 - REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PRÊT DE L'EXTENSION DE LA MARPA

Vu le prêt n°7339752V contracté en 2003 par la commune auprès du Crédit Foncier de France pour l'extension de la MARPA pour un montant initial de 206 078 €, vu la vente de l'EHPAD par la commune de Joncy à l'Association Louise et Henri CLÉRET par acte notarié du 7 juin 2017 pour un montant de 650 000 €, et vu le décompte présenté par le Crédit Foncier de France en date du 29 juin 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le remboursement anticipé du prêt n°7339752V à la date estimative du 31 juillet 2017 aux conditions suivantes :

- Capital restant dû au 31/07/2017 : 111 064,73 €
- Intérêts du 30/03/2017 à la date de remboursement : 944,05€
- Indemnité : 1 416,08 €
- Frais de gestion : 1 110,65 €

Ce remboursement sera imputé aux comptes 1641, 66111 et 6688, les crédits ayant été prévus au BP 2017. Le Conseil municipal charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce remboursement anticipé.

3 – POINT SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

M. BRUNY fait un bilan de la commission enfance jeunesse du jour : point sur la relance du club jeunes à Joncy, point sur la bibliothèque et point sur la possibilité d'ouverture des centres de loisirs le mercredi matin suite au retour à la semaine de quatre jours dans la majorité des communes de la Communauté de Communes du Clunisois (CCC). Une réunion devrait être organisée courant septembre avec les familles à ce sujet.

Le Maire présente ensuite le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposé par la communauté de communes du Clunisois. Ce pacte consiste en l'assurance donnée par la communauté de :

- compenser le retour de la contribution SDIS aux communes ;
- compenser une part de la baisse nette des dotations due à la contribution au redressement des finances publiques, permettant aux communes de conserver leur capacité d'autofinancement ;
- compenser éventuellement une baisse de fiscalité des communes permettant d'accroître la solidarité entre les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois et autorise le maire à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération.

Le Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposé par la communauté de communes du Clunisois. Au titre de ce pacte, la commune bénéficie d'une enveloppe de 16 675 € pour l'année 2017. Il rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme de fonds de concours destiné à financer le fonctionnement d'un équipement municipal. Il précise que ce fonds de concours ne peut subventionner le fonctionnement d'un service public assuré par la commune et indique que le fonctionnement et l'entretien de la voirie communale peut être aidé par la communauté de communes dans ce cadre. Le Maire propose de solliciter la communauté de communes à hauteur de 16 675 € pour le financement du fonctionnement de cet équipement dont le budget prévisionnel pour l'année 2017 se monte à 59 881,50 € TTC, soit 28%. Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 39 206,50 € TTC, soit 65% du coût de fonctionnement de l'équipement. Le plan de financement s'établirait comme suit :

- Dépenses : 49 901,25 € HT, soit 59 881,50 € TTC
- Recettes : 49 901,25 € HT, soit 59 881,50 € TTC
 - Fonds de concours de la CCC : 16 675 €
 - Subvention du Conseil Départemental de S&L : 4 000 €
 - Fonds propres de la commune : 39 206,50 € TTC

Le Maire présente au conseil le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours et rappelle que selon le règlement le subventionnement concerne des dépenses engagées ou mandatées dans le cadre de l'exercice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de participation auprès de la Communauté de Communes du Clunisois à hauteur de 16 675 € pour le financement du fonctionnement et de l'entretien de la voirie communale et autorise le maire à signer la convention correspondante avec la communauté de communes. Les sommes correspondantes seront inscrites au compte 747 - participations de la section de fonctionnement.

Vu les résultats de la consultation mutualisée pour les travaux de voirie 2017, vu la demande de participation auprès de la communauté de communes du Clunisois dans le cadre du pacte de solidarité budgétaire et fiscale pour ces travaux, et vu les dotations de fonctionnement définitives attribuées pour 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la décision modificative n°1 suivante au budget général 2017 :

- dépenses compte 615231 : + 19 882 €
- recettes compte 74751 : + 16 675 €
- recettes compte 7411 : + 3 207 €

4 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS SUITE À LA DÉMISSION DE M. GORASSINI

Vu la démission de M. Bruno GORASSINI de son mandat de conseiller municipal, le Maire demande donc au Conseil Municipal d'élire en son sein un délégué à la commission administrative du CCAS en tant que représentant du Conseil municipal, un délégué suppléant pour le SIVOS de Joncy et un délégué au CNAS (Comité d'Action Sociale pour le personnel). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité :

- M. Jean-Pierre EMORINE en tant que délégué au CCAS de Joncy ;
- Mme Agnès PAQUIER en tant que déléguée suppléante du SIVOS de Joncy ;
- M. Christian BRUNY en tant que délégué au CNAS.

5 - TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2018

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016/29 portant à 33 € la prime fixe par abonnement et à 0,98 €/m³ la surtaxe communale d'assainissement pour 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1er Janvier 2018 :

- * de porter la surtaxe communale d'assainissement à 0,99 euros le m³ d'eau consommée ;
- * de fixer à 34 euros la prime fixe par abonnement pour les redevables de la surtaxe d'assainissement.

La surtaxe communale et la prime fixe seront recouvrées par la SAUR, avec la facture d'eau.

6 - QUESTIONS DIVERSES

a) Remerciements

Le maire fait part des remerciements du CIFA de Mercurey, de l'EREA de Charnay-les-Mâcon et du Comité des Fêtes pour les subventions attribuées.

b) Bureau de poste

Le Maire informe le conseil de la mise en place du système « facteur-guichetier » au 19 septembre prochain ; une réunion est prévue avec les services de la Poste le 12 juillet à 10h en mairie.

c) Acquisition d'un broyeur

Le Maire informe le conseil qu'il a procédé, conformément au budget 2017, à la commande d'une épareuse / broyeur pour un montant de 10 920 € TTC, reprise déduite de l'ancien broyeur qui n'était plus aux normes de sécurité (commande chez Sovetrag).

d) Dératisation

Le Maire informe le conseil qu'il a signé un contrat annuel avec la société HDA pour la dératisation du centre-bourg, suite aux nombreuses plaintes (2 visites annuelles - coût annuel de 950 € TTC).

e) Totem au stade de football

Le Conseil municipal valide l'accord de principe d'installation d'un totem publicitaire au stade par le club de foot.

f) Bâtiment de l'ancienne boucherie

Le Conseil municipal fait un point sur le bâtiment de l'ancienne boucherie suite aux chutes de tuiles et de parties de moraine.

g) Panneaux d'affichage municipaux

Le Maire présente l'étude faite par Bernard BOUSSIER pour le changement des panneaux d'affichage municipaux, avec un coût d'environ 173 € TTC par panneau (fonds en laqué époxy et panneau liège). Le Conseil valide cette étude et charge Bernard BOUSSIER de finaliser la commande et l'installation.

h) FPIC 2017

Le Maire informe le conseil que le système de répartition de droit commun s'appliquera cette année au niveau du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, soit un montant de 10 602 € pour Joncy.

i) Soutien à l'hôpital de Chalon-sur-Saône

Le Conseil Municipal s'est ému de la situation actuelle de l'hôpital de Chalon sur Saône et des risques de fermeture de son Unité de Soins Intensifs Cardiologiques. Il attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de cette structure pour la prise en charge des administrés de sa commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite le renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire à Chalon sur Saône, pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels.

j) Catastrophes naturelles

Le Maire annonce au Conseil que la commune a finalement été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 25 juin 2016, contrairement au premier arrêté de début 2017. Les sinistrés ont donc jusqu'au 17 juillet pour déclarer à nouveau le sinistre à leur assurance en stipulant cette reconnaissance.

Il informe également le conseil qu'une subvention a été attribuée à la commune dans le cadre du Fonds de Solidarité Catastrophes Naturelles pour un montant de 7 073 € (coût des travaux de 45 000 €).